



Administration de la nature et des forêts
Triage de Consdorf
Monsieur Joé Mensen
Maison 1
L-6239 CONSDORF

N/Réf.: 106252

Monsieur,

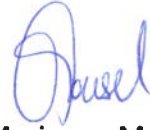
En réponse à votre requête réceptionnée le 21 juin 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la reconstruction d'un pont en bois suite à la chute d'un arbre sur des fonds inscrits au cadastre des communes de BERDORF: section C de SECTION DES BOIS et de CONSDORF: section A de CONSDORF-OUEST, sous les numéros 788 et 1164, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. La reconstruction sera réalisée à l'emplacement actuel du pont endommagé, sur des terrains inscrits au cadastre des communes de Berdorf, section C de section des bois et de Consdorf, section A de Consdorf-Ouest, sous les numéros 788 et 1164.
2. Le pont ne dépassera pas la longueur de 7 m et la largeur de 1,50 m.
3. La construction sera entièrement réalisée en bois. Le bois sera mis en œuvre à l'état naturel, c.-à-d. non raboté et non traité. Il sera recouru aux essences suffisamment durables telles le chêne, le douglas et le mélèze.
4. Les fondations du pont devront être reconstruites à l'aide de blocs erratiques provenant de la région.
5. La bande de travail sera réduite au strict minimum.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de BERDORF